

# Appel à candidatures du prix de l'architecture et de l'urbanisme 2022

30 Mai 2022



Christine Defraigne, Première Échevine en charge de l'Urbanisme, vient d'annoncer le lancement de l'appel à candidatures de la 24<sup>e</sup> édition du Prix de l'Architecture et de l'Urbanisme de la Ville de Liège. Cet événement biennal s'inscrit en alternance avec le Prix du Patrimoine et du Matrimoine et vise à récompenser des projets exemplaires en matière d'architecture et d'urbanisme réalisés, au cours des cinq dernières années, sur le territoire de la ville de Liège.

L'appel aux candidatures est lancé le 1<sup>er</sup> juin 2022 et la date de clôture de réception des dossiers est fixée au 30 septembre 2022.

Les modalités du concours sont les suivantes.

Un(e) lauréat(e) est choisi(e) parmi chacune des quatre catégories suivantes. Chaque projet ne peut concourir que dans une seule catégorie.

## **Catégorie 1 – Projet d'architecture-urbanisme privé avec un programme résidentiel ou majoritairement résidentiel**

Cette catégorie concerne les projets d'habitat menés par le secteur privé (maison totalement rénovée, extension d'une maison existante, nouvelle maison, réalisation d'un immeuble à appartements multiples...).

## **Catégorie 2 – Projet d'architecture-urbanisme privé avec un programme non résidentiel ou majoritairement non résidentiel**

Cette catégorie s'adresse aux projets privés destinés à d'autres programmes que l'habitat (commerces, bureaux, entreprises, loisirs...).

## **Catégorie 3 – Projet d'architecture-urbanisme public**

Cette catégorie réunit les projets menés par des organismes publics, ciblant des programmes divers (logements, bureaux, équipements publics, infrastructures, espaces publics...).

## **Catégorie 4 – Projet de microarchitecture**

Cette catégorie vise un élément de détail d'architecture et non un projet global. Il peut s'agir de la rénovation d'un élément ancien, patrimonial ou de la réalisation d'un élément neuf, soit en solution à l'identique, soit dans un nouveau concept créatif, de l'ajout d'une œuvre artistique sur le bâti ou dans la parcelle. Ces projets ne nécessitent pas de demande de permis d'urbanisme. Le respect des éléments historiques constitue une plus-value s'il s'agit d'un bâtiment ancien.

Le Grand Prix de l'Architecture et de l'Urbanisme est décerné à un(e) des candidat(e)s au sein des trois premières catégories, à l'exclusion de la quatrième.

Le Prix du public est délivré à l'issue du vote du public parmi les projets des quatre catégories.

Plus d'informations sur les conditions de participation sur le site de la Ville de Liège.